

Département de l'Isère
Arrondissement de GRENOBLE
COMMUNE DE
38660 SAINT VINCENT DE MERCUZE

DELIBERATIONS

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} septembre 2014

Nombre d'élus : 15 L'an deux mille quatorze, le 10 juillet à 20h30,
En exercice : 15 Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT VINCENT DE MERCUZE,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
Présents : 14 sous les Présidences de M. Philippe BAUDAIN, Maire
Votants : 14 Date de convocation du Conseil Municipal : le 26 août 2014.

Présents : BAUDAIN Philippe, CLOUZEAU Nadine, BURDET Gérard, PILLARD Catherine, BRELLIER Jean-Paul, DANIELI Claude, LEMIERE Patrick, ANTONIAZZI Denis, GUESDON Pascale, BELLEAU Jean-Luc, BARBIER Gaëlle, TUPIN Bathilde, BURDET Jérôme, BOREL Solange.

Absents/Excusés : SICARD Eric.

Secrétaire de séance : ANTONIAZZI Denis

ORDRE DU JOUR

- ✓ Création et renouvellement des postes des agents pour la rentrée 2014
- ✓ Participation des enseignants au temps d'activité périscolaire
- ✓ Questions et points divers

Ouverture de la séance : Denis ANTONIAZZI est désigné secrétaire.

Approbation du PV des délibérations du 10/07/2014

Les élus minoritaires font parts des remarques suivantes :
Aucune remarque n'étant faite, **le PV du 10/07/2014 est approuvé à l'unanimité.**

Délibération N° 2014-09.01

OBJET : Création de poste d'agent non titulaire pour accroissement d'activité pour la direction et l'animation périscolaire, l'animation de l'espace jeune

Mr le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer un emploi d'agent non titulaire pour accroissement d'activité pour assurer la direction et l'animation périscolaire ainsi que l'animation de l'espace jeune du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015 et de fixer le niveau de rémunération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de créer un poste à durée déterminée du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015 pour assurer la direction et l'animation périscolaire ainsi que l'animation de l'espace jeune à raison de 35 heures hebdomadaires annualisées.
- de fixer la rémunération de l'agent suivant l'échelon 6 de l'échelle III du cadre d'emploi des adjoints d'animation 2^{ème} classe.

Délibération N° 2014-09.02

OBJET : Création d'un poste d'agent non titulaire occasionnel pendant le temps scolaire du 1/09/2014 au 31/08/2015 pour l'animation périscolaire et l'entretien

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer un emploi d'agent non titulaire occasionnel afin d'assurer les fonctions d'animation périscolaire et d'entretien des locaux pendant le temps scolaire pour l'année scolaire 2014-2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de créer un poste à durée déterminée d'agent non titulaire occasionnel du 1^{er} septembre 2014 au 4 juillet 2015 à raison de 25 heures hebdomadaires en période scolaire pour assurer les fonctions d'animation périscolaire et d'entretien des locaux.
- de fixer la rémunération de l'agent suivant l'échelon 2 du grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe.

Délibération N° 2014-09.03

OBJET : Création d'un poste d'animateur non titulaire pour accroissement d'activité à compter du 1^{er} septembre 2014 jusqu'au 31 août 2014

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer un emploi d'agent non titulaire pour accroissement d'activité afin d'assurer l'animation des enfants au centre de loisir et pendant le temps périscolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de créer un poste à durée déterminée du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015 à 27.56 heures hebdomadaires pour assurer l'animation et la surveillance des enfants au sein du service enfance-jeunesse.
- de fixer la rémunération de l'agent suivant l'échelon 2 du grade d'adjoint technique 2^{ème} classe.

Délibération N° 2014-09.04

OBJET : Participation et rémunération des enseignants aux TAP pour l'année scolaire 2014-2015

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est souhaitable, pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires de faire participer les enseignants des écoles maternelle et primaire aux temps d'activités périscolaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide la participation des enseignants de maternelle et primaire aux temps d'activités périscolaires, pour l'année scolaire 2014-2015.
- Les enseignants seront rémunérés suivant les taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées par les personnels enseignants pour le compte et à la demande des collectivités territoriales en application du décret n° 66-0787 du 14 octobre 1966 modifié par le décret n°2010-761 du 7 juillet 2010, selon le taux maximal en vigueur pour une heure d'enseignement ou d'études surveillées.

OBJET : Questions diverses

Mr le Maire fait parts des dépenses engagées sur les opérations suivantes :

- Soutènement du mur du pont du Montalieu par la société **Bérard** pour un montant de 4 565€.

Enfin, des réponses ont été apportées par le maire aux questions de l'opposition concernant :

- la fermeture du camping.

FEUILLET DE CLOTURE

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} septembre 2014

- ✓ N° 2014-09.01 Création de poste d'agent non titulaire pour accroissement d'activité pour la direction et l'animation périscolaire, l'animation de l'espace jeune
- ✓ N° 2014-09.02 Création d'un poste d'agent non titulaire occasionnel pendant le temps scolaire du 1er septembre 2014 au 31 août 2015 pour l'animation périscolaire et l'entretien
- ✓ N° 2014-09.03 Création d'un poste d'animateur non titulaire pour accroissement d'activité à compter du 1er septembre 2014 jusqu'au 31 août 2014
- ✓ N° 2014-09.04 Participation et rémunération des enseignants aux TAP pour l'année scolaire 2014-2015

Fait et délibéré en séance le 1^{er} septembre 2014

Tableau de signature des présents

Membres présents	Fonction	Signatures	Membres présents	Fonction	Signatures
BAUDAIN Philippe	Maire		ANTONIAZZI Denis	Conseiller municipal	
CLOUZEAU Nadine	1 ^{er} Adjointe		GUESDON Pascale	Conseillère municipale	
BURDET Gérard	2 ^{ème} adjoint		BELLEAU Jean- Luc	Conseiller municipal	
PILLARD Catherine	3 ^{ème} adjointe		BARBIER Gaëlle	Conseillère municipale	
BRELLIER Jean- Paul	4 ^{ème} adjoint		TUPIN Bathilde	Conseillère municipale	
DANIELI Claude	Conseillère municipale		BOREL Solange	Conseillère municipale	
LEMIERE Patrick	Conseiller municipal		BURDET Jérôme	Conseiller municipal	